garantes qu'elle dit de nature à assurer toute sécurité à ses clients.

En première ligne vient l'immeuble 15 et 17 de la rue Auber où elle s'est installée. La maison paraît splendide mais il y a dans la vignette qui en donne la vue un petit détail qui aurait dû frapper les souscripteurs de cette affaire financière, car il est reconnu que tous les souscripteurs sont plus ou moins superstitieux : en face de l'entrée principale de l'édifice, au coin de rue, il y a une colonne d'éclairage [illegible] et contre cette colonne un malheureux homme-sandwich vient désespérément s'écraser le nez. Fâcheux présage !

Suivent encore 16 tableaux d'[illegible] coloriés sur deux têtes, un [illegible] pour chacun des douze mois de l'année et un aide-mémoire des dates à ne pas oublier. Et le tout se termine, on s'en doute bien, par un bulletin destiné à M. G... s'il accepte l'invitation à la valse de ses écus.

Cet intéressant opuscule contient aussi, de ci de là, des portraits de personnages contemporains qui, on peut l'affirmer sans crainte de se tromper, ne sont pour rien dans la vaste escroquerie organisée et nourrie si longtemps par la dame Humbert et ses complices.

Cette hardie [illegible] et leur [illegible] en abusant l'engouement du public [illegible] intercale dans le texte de l'[illegible] les portraits de M. Loubet, du Président Kruger, du Roi et de la Reine d'Italie, de S. S. Léon XIII, de M. Deschanel, de l'amiral Gervais, de M. Edmond Rostand, le spirituel auteur de «Cyrano de Bergerac», et des six cardinaux du clergé français : Mgr Richard, archevêque de Paris ; Mgr Coullié, primat des Gaules, archevêque de Lyon ; Mgr Labouré, archevêque de Rennes ; Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux ; Mgr Langénieux, archevêque de Reims ; et Mgr Perraud, évêque d'Autun.

C'est à titre purement documentaire que nous avons analysé l'« Almanach illustré de la Rente Viagère de Paris » ; nous citerons involontairement de dire qu'il s'est aussi mis [illegible] un membre de l'immense tribu des Dupont, Durand et Dumont qui, bien malgré elle, sert toujours de [illegible] de la [illegible]. Cette fois c'est un quelconque M. Dubois qui, en deux entretiens avec l'énigmatique Père Jacques, vante les mérites de la « Rente Viagère » de Paris.

Mais tous les Dubois se [illegible]. Nul ne songe à les confondre avec le Dubois de contrebande qui dissimule si mal Mme Humbert et ses frères.

Où sont-ils ?

Le *Figaro* de [illegible] rappelle que les Humbert ont acheté à Buenos-Ayres, sous le nom de Crawford, soit sous celui de Romain Daurignac, des immeubles d'une grande valeur, ainsi que des [illegible] banlieue autour de Buenos-Ayres, plusieurs haciendas importantes.

Le bruit de la fuite de la famille Humbert dans l'Amérique du Sud se justifie ainsi donc par cette espérance de pouvoir se réfugier dans [illegible] de ces domaines.

Ce sont les créanciers de la famille Humbert qui ont fait cette communication à [illegible] et a eu lieu mardi matin au tribunal de commerce. M. Bouneau a déclaré qu'il allait faire savoir de cette situation M. le [illegible] de France à Buenos-Ayres.

Pour retrouver les fugitifs

Paris, 28 mai. — Dans son numéro, ce soir, le «Français» publie l'information que voici :

« [illegible] »

Une perquisition à Fourmies

Un journal rapporte que sur l'ordre du parquet de Paris, le parquet d'Avesnes, accompagné du commissaire de police de Fourmies, vient d'effectuer une descente chez M. [illegible], au sujet de l'affaire de la « Rente Viagère ».

La perquisition a duré quarante-cinq minutes. Elle a été faite par M. Bar[illegible], juge d'instruction d'Avesnes.

Malgré [illegible] n'aurait été trouvé. Du reste, de l'avis de tout le monde, ajoute le *Petit Parisien*, M. [illegible] est une victime [illegible].

Arrestation démentie

Londres, 28 mai. — Les journaux ont publié une dépêche sensationnelle de New-York, annonçant, sur la [illegible] de la Chambre de M. Humbert avait été arrêté, la veille, à Jersey-City. Il aurait avoué son identité et déclaré que M. et Mme Humbert étaient partis pour la République Argentine, à bord de leur yacht.

Il prétendait, en outre, que les autres membres de la famille avaient quitté la France dans des directions différentes, mais il s'attendait à les voir arriver prochainement d'Amérique.

On imagine l'émotion que cette nouvelle a causée dans la soirée à Londres. Malheureusement, ce n'était là qu'une fausse joie, et, ce matin, une nouvelle dépêche, adressée de New-York au « Daily Telegraph », dément formellement l'information fantaisiste du journal de New-York.

Au Palais

Paris, 28 mai. — On se rappelle qu'une instance était pendante devant la [illegible] entre les Humbert et les prétendus Crawford.

C'est même l'insistance de M. le premier président Forichon à se renseigner sur le domicile réel des Crawford qui fit découvrir la vérité.

Cette affaire avait été renvoyée à aujourd'hui pour arrêt.

Au début de l'audience, un jeune avocat s'est présenté et a dit :

— La cour connaît la situation actuelle.

— Au premier jour, a répondu M. Forichon. Et c'est tout.

AVIS AUX SOCIÉTÉS & AUX SYNDICATS

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement les convocations des syndicats ouvriers comme celles des syndicats patronaux, des mutualités, des sociétés de musique, etc., etc., et en général de toute association ayant un caractère démocratique, charitable, artistique et son commercial.

LE DÉSASTRE DES ANTILLES

L'éruption de lundi

New-York, 28 mai. — Une dépêche de Fort-de-France, *via* Saint-Thomas, apporte de nouveaux détails sur l'éruption qui s'est produite lundi soir, vers 7 heures 30, et confirme qu'elle a été moins abondante et surtout moins néfaste que les précédentes ; grâce à la perpendicularité des jets de flammes et de débris volcaniques, la plus grande partie des projectiles est retombée sur les pentes du volcan.

A Fort-de-France, le vent a fait pleuvoir pendant quelques minutes une cendre chaude qui a cessé de tomber sur une saute de vent. Malgré l'absence de danger, la panique a été grande à Fort-de-France, comme d'ailleurs dans toute la partie encore habitée de la Martinique.

La nuit s'est passée dans des transes. Des gens affolés construisaient des radeaux pour s'éloigner de la ville menacée. On estime que, depuis samedi, et en *comprenant la journée d'hier, plus de six mille personnes se sont embarquées pour les îles voisines.* Si les moyens de transports étaient les plus abondants, *au moment où se produisent les paniques,* comme le 19 et le 20, il ne resterait [illegible] dans toute l'île ; mais, avec l'insouciance bien connue de la *nature créole,* la plupart des gens se rassurent dès que l'éruption cesse.

L'éruption continue

Le ministre des colonies a reçu un câblogramme daté de Fort-de-France, 28 mai, par lequel le gouverneur intérimaire de la Martinique lui fait connaître que la visite qu'il se proposait de faire avec la mission envoyée de France pour se rendre compte de la situation des communes du nord de l'île, avait été rendue impossible par une pluie torrentielle et le mauvais état de la mer.

Le volcan est toujours en activité et, par plusieurs [illegible], lance des nuages épais de fumée.

Au moment où le *Tage* passait en vue de Saint-Pierre, une nouvelle éruption s'est produite, donnant lieu à une subite coulée de boue dans le lit de la rivière Blanche.

La visite de Saint-Pierre n'a fait que confirmer les renseignements publiés jusqu'ici. Il semble que la partie sud de la ville a été détruite par un phénomène encore inexpliqué, d'un effet foudroyant, ayant l'aspect d'un ouragan allant du nord au sud.

La partie nord de Saint-Pierre est enfouie sous une nappe de boue. L'aspect général de la ville est d'une désolation que l'on ne peut imaginer si on ne l'a vu, impossible à décrire et à laquelle on ne peut rien comparer.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le discours de Dunkerque

La plupart des journaux de Paris commentent le discours prononcé mardi, au banquet de la Chambre de commerce, à Dunkerque, par le Président de la République :

[illegible]

Du « Soleil » : Le Président semble revenir de Russie avec de bonnes intentions.

[illegible]

Du « Journal des Débats » : A Dunkerque comme à Brest, M. le Président de la République a parlé en faveur de [illegible]. C'est son rôle, sans doute ; mais M. Loubet [illegible] avec une ténacité et une insistance qui prouvent bien que ce n'est pas pour lui une attitude en quelque sorte professionnelle : « La lutte est passée, disait-il au départ, le temps de l'apaisement est venu ». Le discours d'hier est le développement de cette pensée, avec cette nuance qu'aucun éloge imprévu ne s'y glisse à l'égard de ceux qui ont pratiqué cette politique de « lutte » désormais considérée comme appartenant au passé. Cette circonstance donne au langage présidentiel plus de netteté et de portée.

LE FAUTEUIL PRESIDENTIEL

Du *Gaulois,* à propos de la bataille parlementaire qui va se livrer, à la rentrée de la Chambre, autour du fauteuil présidentiel :

M. Deschanel sera-t-il réélu ou devra-t-il céder sa place à M. Léon Bourgeois ?

M. Léon Bourgeois, s'il était élu, serait le dixième président de la Chambre depuis le fonctionnement de la constitution Wallon, c'est-à-dire depuis 1876.

L'Elysée et le Palais-Bourbon ont fait, à cette heure, une grande consommation de présidents : MM. Thiers, Mac-Mahon, Grévy, Carnot, Casimir-Périer, Félix Faure et Loubet ont successivement occupé la première magistrature du pays ; MM. Grévy, Gambetta, Brisson, Floquet, Méline, Casimir-Périer, Ch. Dupuy, Burdeau et Deschanel ont, tour à tour, détenu la sonnette présidentielle de la Chambre.

M. Brisson est celui qui a le plus longtemps occupé le fauteuil : de novembre 1881 au mois de mars 1885, et de décembre 1894 au mois de juin 1898, soit sept ans environ.

Après lui, M. Floquet a été président du mois d'avril 1885 au mois d'avril 1888 et du mois d'octobre 1889 à janvier 1893, c'est-à-dire six ans et trois mois.

M. Grévy a occupé la présidence pendant environ trois ans, de mars 1876 à février 1879.

M. Gambetta, son successeur, s'y maintint jusqu'à la formation du « grand ministère », soit trente-trois mois.

M. Méline, qui remplaça M. Floquet en avril 1888, resta président jusqu'à la fin de cette législature, soit dix-huit mois environ.

M. Casimir-Périer présida la Chambre de janvier 1893 à décembre de la même année et du 2 au 27 juin 1894, en tout une année.

M. Burdeau, qui lui succéda, ne survécut que six mois à son élection.

M. Charles Dupuy ne garda la sonnette que pendant un semestre environ, de décembre 1893 à juin 1894.

M. Deschanel remplaça M. Brisson en 1898 et depuis a toujours été réélu. Il compte donc à cette heure quatre ans de présidence.

LA BOMBE

Frédéric Humbert — le prince-époux — était franc-maçon. La *Libre Parole* donne la preuve matérielle de son affiliation à la loge *Patrie,* en publiant le programme d'une « Tenue officielle » qui eut lieu au Grand-Orient de France, le samedi 28 juin 1890, et sur lequel figurait ce numéro :

Batterie d'allégresse en l'honneur de notre T∴ Ch∴ F∴ HUMBERT, pour la distinction dont il a été l'objet au dernier Salon.

Est-ce joli cette batterie d'allégresse pour le tableau que Frédéric Humbert avait pu se payer 70.000 francs !

Mais ce n'est pas la seule surprise que contenait ce programme. Dans le menu du banquet qui suivit la « Tenue solennelle », était enchassée une véritable perle. Entre la salade russe et les petits choux aux amandes, figurait une

BOMBE A LA DARRIGNAC

Cette bombe a mis longtemps à éclater, mais elle n'en a fait que plus de bruit.

BOUILLABAISSE

A la bonne heure ! Le Conseil municipal de Marseille — ou du moins sa majorité collectiviste — fait grande [illegible].

D'un seul coup, elle a débaptisé 350 rues ou places de cette ville. Naturellement, toutes celles qui portaient un nom de saint ou de sainte ou de personnages historiques que l'on pouvait supposer entachés de cléricalisme ou de réaction, ont été impitoyablement sacrifiés. Ces noms abhorrés sont remplacés par ceux d'Ida, Olympe, Apollon, Prométhus, Rousseau, Karl Marx et autres collectivistes de marque.

Naturellement, le commerce local est affolé. Il va falloir changer tous les en-têtes de papier à lettre, enveloppes, [illegible], etc...

Voilà bien de l'agrément !

LE SEXE FAIBLE !

Du *Messager de Bruxelles* :

Encore une conquête des « dames » sur le domaine jusqu'à présent réservé exclusivement au sexe fort. C'est à se demander si bientôt il restera sur notre planète des représentants du sexe soi-disant faible !

Croirait-on qu'à Leeds, en Angleterre, il y a une forge où travaillent actuellement, et depuis plusieurs mois déjà, quatre jeunes filles, les propres filles du patron ?

L'aînée a vingt-trois ans, la dernière en a dix-sept. Elles se partagent l'ouvrage suivant leurs forces et leurs aptitudes respectives, mais toutes travaillent aux pièces et s'acquittent très bien de leur besogne.

L'une d'elles a la spécialité de ferrer les chevaux, et ce n'est pas un banal spectacle que de voir une blonde jeune fille, d'apparence plutôt frêle, ferrant les vigoureuses bêtes du Yorkshire, tandis que sa sœur manœuvre d'un geste rythmé le soufflet de la forge.

FAITS DIVERS

LE GÉNÉRAL CHAMOIN VICTIME D'UN ACCIDENT DE VOITURE

On télégraphie de Sissonne que le général Chamoin a été victime dans la journée de mardi d'un accident de voiture.

Il se promenait avec le général Tor y quand l'accident s'est produit ; projeté hors de sa voiture, il a eu l'épaule démise. Il a été transporté au camp.

La fracture a été réduite aussitôt et l'opération a réussi en tout point. Aucune suite fâcheuse n'est à craindre.

TERRIBLE ACCIDENT DE VOITURE

Vienne, 28 mai. — Hier soir, six personnes regagnaient, sur une charrette anglaise conduite par M. Gabriel, boulanger à Agnin, la gare de Salaise, lorsqu'au tournant de la route, le cheval fit un brusque écart et l'attelage fut projeté violemment contre un mur. Les six voyageurs vinrent s'y abîmer la tête la première.

Une femme Bonjean a été tuée sur le coup.

M. Gabriel est mort ce matin des suites de sa blessure ; les quatre autres blessés sont dans un état lamentable qui donne de sérieuses craintes.

LE « SANTOS-DUMONT » RÉDUIT EN MIETTES

Londres, 28 mai. — Hier soir, au Crystal-Palace, le ballon de M. Santos-Dumont a été mis hors de service par un individu dont on ignore encore le nom, qui a lacéré en divers endroits l'étoffe du ballon et cassé le châssis léger qui supporte les appareils moteurs.

CHAUFFEUR MALGRÉ LUI

Saint-Pétersbourg, 28 mai. — A la station de Louvny, sur la ligne Kiew-Poltawa, le chauffeur et le mécanicien d'un train express étaient descendus un moment de leur locomotive. Une foule de voyageurs curieux stationnait autour du monstre de fer et en admirait la construction.

Parmi eux se trouvait un pope qui, poussé par la curiosité, monta sur la machine et commença à manipuler les divers leviers, si bien que tout à coup la locomotive partit avec une vitesse de 80 kilomètres à l'heure. Le pauvre prêtre, affolé, ne songea même pas à opérer la manœuvre inverse à celle qui avait mis la locomotive en marche et à replacer le régulateur.

On télégraphia aux autres gares, avec avis de tenir les voies libres. Heureusement, la machine s'arrêta d'elle-même à la station de Mirgorod.

Le prêtre avait perdu connaissance. Le pauvre homme a été transporté à l'hôpital. Les médecins ont constaté qu'il est devenu fou par suite de l'émotion qu'il a éprouvée.

LES FÊTES DE ROCHAMBEAU

Effondrement d'une estrade

New-York, 28 mai. — Un accident a attristé les fêtes en l'honneur de Rochambeau. Une estrade, d'où plusieurs centaines de personnes assistaient au passage du cortège, s'est effondrée : un spectateur a été tué ; trente autres ont été blessés.

LA DICTATURE EN ALSACE-LORRAINE

Pendant son séjour au château de Hohkœnigsburg, en Alsace, Guillaume II vient de prendre une résolution qui a déjà eu et aura encore un grand retentissement : il a autorisé par rescrit le Statthalter à se mettre en rapport avec le chancelier de l'Empire en vue de la suppression de l'article dictatorial. Cet article de la loi du 30 décembre 1871 donne au gouverneur des provinces annexées le pouvoir de proclamer l'état de siège, c'est-à-dire, de suspendre toutes les garanties constitutionnelles chaque fois que la sécurité publique lui semble compromise. Or, quand il s'agit de trouver des raisons à des mesures de rigueur dans un pays conquis, l'imagination des vainqueurs est féconde, aussi féconde que leur crainte est facile à éveiller. Ce régime est celui de l'arbitraire.

Il n'est pas encore abrogé ; le rescrit de Guillaume II autorise seulement des négociations en vue de sa suppression. Mais cette suppression est certaine : depuis 1885 le Reichstag est favorable à ce changement de législation. Les députés protestataires d'Alsace-Lorraine ont toujours protesté contre cette loi d'exception. En 1900, l'abbé Wetterlé a fait voter à la Chambre des députés allemande une motion en ce sens.

La presse accueille cette nouvelle avec une joie unanime.

Cependant, il est permis de penser que cet événement est à double face, qu'il est à la fois heureux et regrettable.

La grande majorité des Alsaciens et des Lorrains s'en réjouira, mais parmi eux il y aura deux catégories dont les sentiments seront bien différents. Les uns salueront cette mesure comme une liberté et un droit reconquis ; pour eux l'Alsace et la Lorraine sont des vaincues, mais elles doivent avoir des garanties égales à celles de leurs vainqueurs ; pas plus que la conquête, les lois d'exception qui en sont la conséquence naturelle, ne sont légitimes et puisque cette prétendue faveur de Guillaume II n'est qu'une restitution, ils ne se croiront pas obligés de la payer en oubliant la vieille France, la seule, la vraie patrie.

D'autres, hélas ! oublieront que l'abrogation de ce paragraphe est un dû et ils penseront, dans le soulagement qu'ils éprouveront, qu'ils doivent en retour à l'Empereur de la reconnaissance et un attachement qu'ils lui avaient refusé jusqu'à présent.

C'est bien ainsi que Guillaume l'entend. Pour lui la suppression de l'article dictatorial est à la fois une faveur et un marché tout à son bénéfice. Les termes de son rescrit sont trop clairs à cet égard, c'est pour récompenser et — ce qu'il ne dit pas, mais pense plus encore — pour gagner « les sentiments de fidélité à l'Empire des habitants de l'Alsace et de la Lorraine » qu'il se décide à leur accorder « cette preuve particulière de sa bienveillance ». Certes, il n'y a rien là d'étonnant de sa part. Les vainqueurs ont toujours confondu leur cause avec celle du droit. Mais c'est ce qui cause un serrement de cœur à tous ceux qui ont dans les veines du sang alsacien ; ils se posent cette question douloureuse :

« Laquelle des deux catégories dont nous parlions tout à l'heure, sera la plus nombreuse ? Combien de fils des annexés se croiront désormais liés à l'Allemagne par la reconnaissance ? Combien se diront : maintenant que cette barrière est tombée nous entrons définitivement dans l'Empire. »

Ce n'est pas que ceux-là manquent de certaines excuses : il y a tant d'intérêts matériels qui les rattachent à l'Allemagne, tant de tracasseries et de menaces qui vont leur être épargnées maintenant et l'habitude est si forte sur ceux qui n'ont pas connu le temps passé ! Cependant s'ils devaient être les plus nombreux, ce rescrit de Guillaume II serait exécrable, il serait une date noire, comme l'achèvement d'une chute, la dernière faiblesse des « fatigués ». Mieux vaudrait mille fois que ce fameux article restât dans la loi, car après tout c'est un honneur pour les annexés, il témoigne à l'Europe entière que les Alsaciens et les Lorrains sont Allemands par la force non par le cœur, et que leurs provinces ne sont pas, comme le dit l'Empereur, des pays regagnés à la patrie germanique.

Mais certainement les annexés connaissent mieux leurs droits et leur histoire ; leur sang n'a pas changé ; s'il se produit, à cette occasion, quelques défections, elles seront peu nombreuses. Ce que l'on peut affirmer c'est que les porte-drapeaux, les députés protestataires ne varieront pas. Le centre catholique du Reichstag leur demandera peut-être, comme il l'a déjà fait bien en vain, en échange de son appui d'entrer dans ses rangs et de se confondre avec lui. Ils n'écouteront pas ces propositions, ils n'abdiqueront pas leur autonomie, car ils savent qu'elle a sa raison d'être dans une page d'histoire inoubliable qui est leur acte de naissance, et que l'on ne désavoue pas des titres comme ceux-là sans déshonneur. Ceux-là et ceux qui les élisent sont de la race et ils s'en souviendront toujours !

JOSEPH BIGENWALD,

Président de l'Association des Alsaciens-Lorrains de l'Université Catholique de Lille.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, mercredi, 28 mai 1902.

2 heures soir, 25° au-dessus de zéro, 762, variable.
5 heures soir, 21° au-dessus de zéro, 762, variable.
9 heures soir, 17° au-dessus de zéro, 759, variable.

Jeudi, 29 mai 1902.

Minuit, 15° au-dessus de zéro, 759, variable.
2 heures matin, 14° au-dessus de zéro, 759, variable.

LES ARTS — LA MUSIQUE — LE THÉATRE

LES SALONS DE 1902

L'Exposition de la Société des Artistes Français qui constitue le « Salon » officiel comprend environ 1,700 toiles, un peu plus de 500 dessins, pastels, aquarelles, et 750 morceaux de sculpture, et cependant le nombre des admissions a été, cette année, fort restreint, ce qui ne donne que plus de valeur à l'ensemble présentant d'ailleurs un grand cachet artistique.

Comme pour l'exposition de la Société Nationale des Beaux-Arts, nous suivrons la méthode de la visite par salles.

Et d'abord ce qu'on peut considérer comme le salon d'honneur. Ici, de très grandes toiles qui attirent tous les regards, entre autres « Glorification de Colbert », panneau décoratif de M. J. P. Laurens, destiné à être exécuté par les Gobelins. L'œuvre, qui est considérable au point de vue de la composition, ne demandera, dit-on, pas moins de 10 ans de travail pour être traduite en tapisserie. Le « Mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII », est du même genre et a la même destination : c'est de M. Edouard Toudouze qui donne, en outre, « Cours de théologie au XVe siècle », panneau qui figurera à la Sorbonne.

Voici un tableau qui obtient un succès de curiosité : « Jamais en paix ! », par M. Hippolyte Gourse ; deux amoureux blottis l'un contre l'autre dans l'encoignure d'une maison en ruine semblent très effrayés des regards d'une curiosité indiscrète et hostile jetés sur eux par une foule composée d'éléments les plus hétérogènes. Qu'a voulu prouver l'artiste ? Nous avons vainement cherché une idée philosophique dans cette composition assez bizarre.

Mais ce qui nous charme surtout, ce sont les excellents paysages qui sont placés dans cette salle : deux sites de la Corrèze, par M. Didier-Pouget, étonnants de transparence et de profondeur ; de M. Félix Planquette « L'heure dorée », délicieux paysage noyé dans la lumière dorée du soleil couchant ; de M. Léon Richet « Environs de Caen », effet très juste de l'approche de l'orage, avec, dans le ciel, tout chargé d'électricité, des trouées lumineuses dans les nuées noires, et « Les landes », impression plus calme et mélancolique. Un autre artiste du Nord, M. Georges Maroniez, nous offre, en « Pêcheurs d'Equihen », une excellente marine : la mer est houleuse, le ciel fait pressentir la tempête, des pêcheurs hissent péniblement leur barque vers la grève : tout cela est fort mouvementé.

SALLE II. — Autre grande toile de M. J. P. Laurens, « Proclamation de la République en 1848 », et autres beaux paysages, dont « Plateau du Jura » et « Citadelle de Bezançon », de M. Emile Isenbart, très lumineux et transparents, et un frais sous bois de M. Paul Sain.

Nous trouvons ici l'envoi de notre concitoyen, M. Raymond Lotthé, « Portrait de Mme X... » (nous respectons l'incognito) ; c'est un élégant portrait de jeune femme, l'attitude est naturelle et sans apprêt,

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

UN BANQUET A PARIS EN L'HONNEUR DES ÉLUS SOCIALISTES

Paris, 28 mai. — Ce soir, au Salon des Familles, avenue de Saint-Mandé, avait lieu, sous la présidence de M. Viviani, un grand banquet en l'honneur des élus socialistes.

A la table d'honneur, autour de M. Viviani, on remarquait : MM. Chassaing et Charles Gras, battus, comme lui, aux dernières élections ; puis, MM. Jaurès, Gérault-Richard, Bagnol et quelques autres nouveaux élus du parti. Le banquet réunissait environ 500 militants, hommes et femmes. M. Viviani a porté un toast où il a attribué divers échecs et le sien propre, à la puissance de l'argent. Puis, il a célébré la doctrine socialiste et les hommes qui la représentent au Parlement. Il s'est trouvé, a-t-il ajouté, qu'un socialiste participât au pouvoir ; il ne s'agissait là que d'une adhésion personnelle et cette adhésion s'est évanouie, ce soir ; cette participation ne se produira plus (vifs applaudissements).

Le parti socialiste a décidé qu'à l'avenir, toute participation nouvelle serait considérée comme trahison (nouveaux applaudissements). La période passée n'appartient plus qu'à l'histoire ; une nouvelle période commence. Qu'allons-nous faire ? Nous allons tenter de conquérir la direction et nous efforcer de gouverner et de discipliner l'opposition.

Après lui, MM. Millaud, Briand et Jaurès ont pris la parole.

PROMOTIONS ET NOMINATIONS MILITAIRES

Paris, 28 mai. — M. le général de brigade Rebora, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 4e brigade d'infanterie, 2e division, 1er corps d'armée, et de la subdivision de Saint-Omer, à Saint-Omer.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, sont promus ou nommés dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée :

Au grade de général de division : les généraux de brigade Mourier, commandant par intérim la 24e division d'infanterie et les subdivisions de région de Périgueux, de Bergerac, de Tulle et de Brive ; Rossin, commandant l'artillerie du 7e corps d'armée ; Fruit, commandant supérieur de la défense des places du groupe d'Epinal, gouverneur d'Epinal.

Au grade de général de brigade : les colonels Maggiolo, commandant le trente-huitième d'artillerie ; Desaunes, directeur d'artillerie, à Versailles ; Vuillard, du génie, adjoint au commandant en chef, préfet du 5e arrondissement maritime, gouverneur de la place de Toulon ; Pandigna, commandant le 18e régiment d'infanterie ; Robiquet, commandant le 16e régiment d'infanterie ; Rébattu, commandant le [illegible] d'infanterie ; Villa, commandant le [illegible] régiment d'infanterie.

ÉCROULEMENT D'UN HANGAR A PARIS. UN TUÉ. — PLUSIEURS BLESSÉS

Paris, 28 mai. — Un hangar s'est écroulé cet après-midi, à Levallois. Un passant a été tué sur le coup. Trois ouvriers ont été blessés.

RÉVOLTE A BORD D'UN NAVIRE. — CINQ PERSONNES ASSASSINÉES

San-Francisco, 28 mai. — Une révolte a éclaté à bord du vapeur « Phébus ». Les révoltés ont tué le capitaine, sa femme et son enfant, ainsi que le premier et le second lieutenant ; ils ont mis le navire au pillage, puis l'ont abandonné.

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

CURIEUSE COINCIDENCE

Paris, 28 mai. — On raconte qu'en 1886, un nommé G..., poursuivi devant la Cour d'assises par des banquiers de Paris et par Mme Humbert, laquelle s'était portée partie civile, déclara avoir agi à l'instigation de celle-ci qui avait alors besoin de 300,000 francs ; il fut condamné à six ans de prison et Mme Humbert fut déboutée et condamnée au cinquième des dépens.

Six mois après, G... était gracié et, coïncidence à retenir, M. Jacquin, par la même occasion, recevait de l'avancement.

L'ENQUÊTE A LILLE

Nous avons dit que Romain Daurignac avait entretenu à Lille des relations avec une femme divorcée et qu'il l'aurait reçue [illegible] dans un appartement [illegible].

Un de nos confrères proclamait la nécessité de retrouver la trace de cette personne et d'établir autour de chez elle une surveillance active dans l'espoir un peu naïf que Romain Daurignac ne résisterait pas à la tentation de retourner voir sa dame, de ses pensées et qu'il se jetterait ainsi [illegible] dans les filets de la police. Nous avions ajouté qu'il était bien certain que le fugitif n'aurait pas cette naïveté et que ce n'est pas ce tuyau obligeamment fourni à la police qui amènerait à capturer l'un des membres les plus actifs et les plus entreprenants de la bande Humbert.

Néanmoins, la police est allée aux informations, un commissaire de police de Lille, M. Rousseau, s'est rendu chez Mme Delacherie, en compagnie d'un agent de sûreté, dans l'intention d'obtenir d'elle des renseignements sur l'amie de Romain Daurignac, dont il est très vraisemblable qu'elle a entendu parler.

La démarche fut inutile, on répondit à M. Rousseau que Mme Delacherie n'était pas chez elle. Y eût-elle été qu'elle se fût sans doute refusée à fournir au commissaire les indications qu'il réclamait d'elle. Mme Delacherie se renferme, en effet, dans un silence complet. A toutes les questions qui ont pu lui être posées par les solliciteurs [illegible], elle a déclaré ne vouloir rien dire. [illegible] Le mal n'est pas grand, puisque la [illegible] n'amènera aucun résultat sérieux.

Romain Daurignac s'est enfui, il court encore, on aura beau retrouver son amie, cela n'avancera pas d'une heure la capture de l'oiseau si l'oiseau doit jamais être arrêté.

Quant à trouver au domicile de la personne en question, des papiers et documents intéressants, nous avons aussi exprimé notre avis sur ce point : les Humbert et les Daurignac sont trop habiles pour avoir laissé derrière eux quoi que ce soit qui puisse leur nuire.

AUX ANTILLES

Paris, 28 mai. — Une note communiquée par le ministre des colonies donne les renseignements que voici :

A la date du 21 mai, il invitait le gouverneur intérimaire, M. Lhuerre, à lui faire connaître si la situation paraissait nécessiter l'évacuation partielle ou totale. Par câblogramme du 28 mai, M. Lhuerre fait savoir au ministre qu'après avis unanime du conseil privé de la colonie, l'évacuation totale ou partielle ne paraissait pas justifiée pour le moment. Dans le cas échéant, les partants seraient dirigés, soit sur la France ou sur les colonies françaises voisines, mais nullement sur les possessions de l'étranger.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

L'AGRESSION CONTRE M. LORTHIOIS. — Les témoins entendus, mercredi, par M. Davaine, ont fait des déclarations intéressantes.

M. J.-B. Lefebvre, employé, demeurant rue d'Anvers, 4, était, le soir de l'agression, vers neuf heures, en face de la salle du Nouveau-Lille, et a vu, il l'affirme, Augustin Ghesquière et [illegible] saisir au collet M. Lorthiois. Quant au [illegible] la voiture, l'employé n'est pas aussi affirmatif [illegible] Inghels et Ghesquière soulever le fiacre [illegible] gauche à droite. Lorsque le véhicule fut renversé, M. Lefebvre, puis M. Delrive, maître peintre, rue de Juliers, ouvrirent la portière et M. Lorthiois sortit du fiacre.

M. Duquesne et son beau-fils ont vu Inghels près du marchepied de gauche. [illegible] a aperçu trois des inculpés, Dubois, Ghesquière et Inghels, pousser le fiacre. Quant à Parmentier, qui avait été également appelé au Palais, aucun des témoins ne l'a accusé.

Inghels a été mis en présence de M. Lefebvre, à qui il a demandé à poser deux questions : M. Lefebvre ne ferait-il pas partie d'un comité nationaliste ? N'est-il pas employé chez M. Loyer ? M. Lefebvre répondit qu'il n'était affilié à aucun cercle nationaliste, mais qu'il était membre du cercle l'Espérance ; qu'il était employé, en effet, chez M. Loyer.

Les quatre inculpés, qui sont défendus par Me De Lauwereyns de Roosendaele, ont nié absolument les faits qui leur étaient reprochés, tout en reconnaissant, cependant, qu'ils étaient rue Gambetta, en face du Nouveau Lille, le jour de l'agression. M. Warin, le cocher dont la voiture a été renversée, n'a pu que répéter ses déclarations précédentes, qui sont connues déjà.

Les interrogatoires, commencés à trois heures, n'ont fini qu'à six heures et demie.

LE DRAME PASSIONNEL DE LILLE. — L'ÉTAT DE L'ASSASSIN ET DE SA VICTIME. — Dans la soirée de mercredi, nous avons fait prendre des nouvelles de l'assassin et de sa victime. Darquennes se trouvait dans un état comateux et n'avait pas encore repris connaissance. L'opération du trépan a été faite dans l'après-midi. A l'heure où nous écrivons ces lignes, Darquennes a sans doute succombé.

Louise Desutter porte deux blessures dans la région temporale droite. Son état est très grave, mais on espère tout de même la sauver.

PRESSE MÉDICALE. — Le premier numéro du « Petit Praticien du Nord », organe de défense professionnelle médicale et pharmaceutique, vient de paraître. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau confrère.

LES INCENDIES DE FERMES. — A Estaires. — Mercredi, vers deux heures du matin, un incendie a détruit une ferme et les dépendances, exploitée par Mme veuve Loridan-Traisnel, au hameau du Bleu-Tour. On ignore la cause du sinistre, les dégâts sont très importants.

— A Fleurbaix. — Le feu a consumé une grange et les instruments aratoires qu'elle contenait. La cause du sinistre est inconnue ; les dégâts sont importants ; il y a assurance.

UN PHÉNOMÈNE DANS LE DÉTROIT DU PAS-DE-CALAIS. — Une dépêche de Londres annonce qu'un phénomène étrange a été observé hier dans le détroit du Pas-de-Calais par les gardiens de la station de signaux de Brow-Head : ils aperçurent comme une colonne de fumée qui s'approchait du large et qui se modifia sous la forme d'un cône retourné. Un moment plus tard, le cône devenait une immense colonne en spirale qui s'enfonça et s'évanouit dans la mer.

MARIAGE. — Mercredi, a été célébré, en l'église Saint-André, à Lille, le mariage de M. Raymond Serive, fils de M. Gustave Serive, avec Mlle Antoinette Corman, fille de M. Narcisse Corman.

— On annonce le mariage de Mlle Marie Lambelin, fille de M. Ch. Lembalin, conseiller municipal de Templeuve, ancien brasseur, avec M. Jules Coillot, négociant en vins à Douai.

NÉCROLOGIE. — Mme Caroline Lescarmont, ex-directrice de l'école maternelle de la route, à Houplines, est décédée mercredi à l'âge de 53 ans.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mercredi, 28 mai.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
MAI 1902	9.27	9.12	Nom	Nom
JUIN	9.08	9.04	9.20	9.15
JUILLET	8.97	8.93	9.35	9.28
AOUT	8.70	8.63	8.76	8.68
SEPTEMBRE	8.14	8.06	8.19	8.11
OCTOBRE	7.97	7.92	7.81	7.75
NOVEMBRE	7.89	7.82	7.71	7.64
DÉCEMBRE	7.88	7.82	—	—
JANVIER	7.91	7.83	—	—
FÉVRIER	7.90	7.83	—	—
MARS	—	—	—	—
AVRIL	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	2,000 BALLES	2,000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	1,000 —	2,000 —

LA LAINE A LONDRES

Londres, 28 mai, 7 heures 30 soir. — MM. Thomas et Cook, Jacomb Son et Cie et Henry Hughes et Sons, ont offert aujourd'hui 13,000 balles dont 5.000 de croisés. Les prix sont sans changement.